

## **Contribution santé : payer pour sa vulnérabilité**

**Québec, 12 janvier 2022** – Pour Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ)<sup>1</sup> le gouvernement québécois a annoncé hier son intention d'ériger un mur entre l'accès aux soins de santé et les personnes en situation d'itinérance. Elles fuiront les établissements de santé alors que leur confiance à leur égard est très fragile.

Nous sommons le gouvernement d'éviter toute forme de logique punitive à leur égard et de faire place à une amélioration de l'accès aux soins. Le RSIQ s'opposera fermement à toute mesure venant fragiliser la situation financière, sociale et médicale des personnes en situation d'itinérance.

Dans son dernier plan d'action interministériel en itinérance (novembre 2021), le gouvernement reconnaît que les besoins en terme médical de ces personnes sont nombreux et que le réseau de la santé peine à les rejoindre. Maintenant, il souhaite davantage les écarter en utilisant une logique coercitive d'amende.

La réalité est telle que certaines personnes en situation d'itinérance n'ont actuellement pas reçu leurs deux doses et que certaines qui les ont n'ont pas de passeport vaccinal. Lorsqu'on s'attarde aux parcours de ces personnes, nous pouvons identifier que :

- À l'instar de bien des personnes dans notre société, un grand nombre de personnes en situation d'itinérance doivent composer avec une dépendance aux substances psychoactives, des troubles de santé mentale et physique graves, qui dans bien des cas, briment leur contact avec la réalité.
- Dans un quotidien axé sur la survie, il est parfois rangé au second degré le fait d'aller chercher une protection médicale adéquate.
- Parmi elles, il y a des personnes ayant subi des traumatismes provenant des institutions publiques qui ont entraîné une méfiance à leur égard.

Cette *amende santé* annoncée par le gouvernement québécois va davantage complexifier la réalité des personnes en situation d'itinérance. Le contexte pandémique ne justifie pas de s'éloigner de notre Politique nationale de lutte à l'itinérance qui affirme que le respect des droits les plus élémentaires des personnes en situation d'itinérance, notamment d'accès à des soins de santé, ne peut être réduit à une simple question de responsabilité individuelle.

-30-

### **Renseignements :**

Boromir Vallée Dore, coordonnateur du RSIQ  
581-849-8951 - [coordination@rsiq.org](mailto:coordination@rsiq.org)

---

<sup>1</sup> Le RSIQ est composé de 15 tables de concertations régionales en itinérance et totalise plus de 330 organismes communautaires à travers le Québec qui œuvrent à améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance.